Ville de Saint-Sauveur



Séance extraordinaire du conseil municipal

22 février 2021

(À huis clos, par vidéoconférence)

Procès-verbal

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
Mme Judith Gagnon, conseillère municipale
M. Jacques Gariépy, maire
M. Normand Leroux, conseiller municipal
Mme Véronique Martino, conseillère municipale
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
M. Yan Senneville, greffier adjoint
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Daniel Cantin, conseiller municipal

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

La séance débute à 16 h 30

- 1 Ouverture de la séance
 - **1.1** Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Correction à la résolution 2021-02-043 portant sur la cession d'une portion du lot 3 374 726 du cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Laurentides
 - **2.2** Demande de report de la date limite pour la fin des travaux subventionnés par le programme FIMEAU
 - 2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement Règlement 535-2021 décrétant une dépense un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage
 - 2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet Règlement 536-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 2 700 000 \$ pour les travaux de construction d'une patinoire couverte et d'un bâtiment de service
 - 2.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement Règlement 537-2021

- décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie
- 2.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement Règlement 538-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 138 000 \$ pour le remplacement du groupe électrogène du 134, chemin de la Gare
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 février 2021 soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-02-070 2.1 CORRECTION À LA RÉSOLUTION 2021-02-043 PORTANT SUR LA CESSION D'UNE PORTION DU LOT 3 374 726 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QU'il est requis de modifier la résolution 2021-02-043, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 février 2021;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le second résolu de la résolution 2021-02-043, qui se lisait comme suit :

QUE le conseil municipal confirme la cession d'une portion du lot 3 374 726 du cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Laurentides, et ce, dès qu'elle en sera devenue propriétaire de gré à gré ou par la voie d'un processus d'expropriation, afin notamment que puisse y être érigée une nouvelle école, le tout, en échange de la cession de l'école Marie-Rose à la Ville par le Centre de services scolaire des Laurentides.

se lise dorénavant comme suit :

QUE le conseil municipal confirme la cession d'une portion du lot 3 374 726 du cadastre du Québec au Centre de services scolaire des Laurentides, et ce, dès qu'elle en sera devenue propriétaire de gré à gré ou par la voie d'un processus d'expropriation, afin notamment que puisse y être érigée une nouvelle école, le tout, en échange de la cession de l'école Marie-Rose à la Ville par le Centre de services scolaire des Laurentides, sur autorisation du Ministère de l'Éducation, selon les règles en vigueur au moment de cette dernière cession et conditionnellement à la disponiblité de l'immeuble.

2021-02-071 2.2 DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE POUR LA FIN DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME FIMEAU

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une promesse de financement pour des projets financés par le programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU), lequel vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE la Ville ne pourra accéder à l'appel de propositions de 2022, que si elle a réalisé ses projets et complété les démarches de réclamation auprès du Ministère pour le versement de l'aide financière à hauteur d'au moins 80 % de l'aide totale applicable à ces projets;

ATTENDU QUE lors de l'appel de propositions de 2024, le résiduel de l'enveloppe d'une ville non affectée à des projets sera utilisé au bénéfice de l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU le contexte actuel de pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville a entamé des démarches afin que des travaux soient effectués sur les rues Lafleur, Lalonde, Hébert, Saint-Jacques, des Merisiers ainsi que sur le chemin du Lac-Millette, lesquels sont planifiés à la programmation FIMEAU;

ATTENDU QUE ces travaux impliquent notamment des consultations citoyennes, de la planification urbaine, des études de circulation urbaine, le tout, afin notamment que ce projet puisse respecter les objectifs de développement durable du Plan d'action en environnement de la Ville;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter d'un an la date limite pour la réalisation des projets et l'aboutissement des démarches de réclamation, dans le cadre de son projet d'infrastructures dans le secteur urbanisé des rues Lafleur, Lalonde, Hébert, Saint-Jacques, des Merisiers ainsi que sur le chemin du Lac-Millette, subventionné par le programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

2021-02-072 2.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 535-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ POUR LES TRAVAUX ET LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE L'HÉRITAGE

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement 535-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ pour les travaux et les services professionnels pour le prolongement du chemin de l'Héritage sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-02-073 2.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 536-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 700 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE COUVERTE ET D'UN BÂTIMENT DE SERVICE

Madame la conseillère Véronique Martino donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement 536-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 2 700 000 \$ pour les services professionnels et les travaux de construction d'une patinoire couverte et d'un bâtiment de service sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-02-074 2.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 537-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DU MONT-CHRISTIE

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement 537-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'aménagement de la réserve écologique du Mont-Christie sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

2021-02-075 2.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 538-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 138 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE DU 134, CHEMIN DE LA GARE

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet que le futur Règlement 538-2021 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 138 000 \$ pour le remplacement du groupe électrogène du 134, chemin de la Gare sera présenté lors d'une séance subséquente et dépose par le fait même le projet de règlement.

3 VARIA

2021-02-076 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 16 h 47.

Jacques Gariépy Marie-Pier Pharand

Maire Greffière et directrice des Services juridiques